

Bureau du 5 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq février à neuf heures trente, le bureau du syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du SIAC à Thonon-les-Bains, sous la Présidence de Géraldine PFLIEGER, Présidente.

Délégués présents :

PFLIEGER Géraldine, Présidente
CHESSEL Pascal, 3^{ème} Vice-président
BERTHIER Marie-Pierre, 4^{ème} Vice-présidente
DEAGE Joseph, 5^{ème} Vice-présidente
ARMINJON Christophe, Président Thonon Agglomération
TRABICHET Yannick, Présidente CCHC
LEI Josiane, Présidente CCPEVA
COLOMER Gérard
DENNE Jean-Claude

Absents/excusés :

THOMAS Gil, 1^{er} Vice-président
MUTILLOD Christophe, 2^{ème} Vice-président

Secrétaire de séance : Pascal CHESSEL

Nombre de délégués membres du Bureau : 11 délégués

Date de convocation : 29 janvier 2025

Point n°1 – Attribution du marché 2024-012 - Travaux de gestion sédimentaire des cours d'eau et interventions d'urgence soumises à astreintes en cas de crue du bassin versant des Dranses et de l'Est lémanique

Madame Géraldine PFLIEGER, Présidente du SIAC, rapporteur, rappelle aux membres du bureau que le 4 décembre dernier, le SIAC a lancé une consultation pour un accord-cadre portant sur la réalisation des travaux de gestion sédimentaire des cours d'eau et des interventions d'urgence soumises à astreintes en cas de crue du bassin versant des Dranses et de l'Est lémanique

La date limite de réception des offres était fixée au 9 janvier à 12 heures au plus tard.

Cette annonce a fait l'objet de 24 retraits de dossiers par des prestataires intéressés pour soumissionner.

4 offres ont été reçues dans les délais impartis :

- COLAS FRANCE – PERRIER 74
- ETS MAURICE CRUZ-MERMY, en groupement avec Joel RUBIN TP
- LEC TRAVAUX PUBLICS, en groupement avec GROPPi et la SOCIETE DE DRAGAGE DE LA HAUTE DRANSE TP
- DECREMPS BTP

L'offre de LEC TRAVAUX PUBLICS a fait l'objet d'une procédure de d'identification d'offre potentiellement anormalement basse. L'entreprise a été invitée à justifier ses prix le mercredi 22 janvier pour le lundi 27 janvier à midi, ce qu'elle a fait.

Dès lors 3 entreprises (COLAS FRANCE – PERRIER 74, LEC TRAVAUX PUBLICS et DECREMPS BTP) ont été appelées à participer à une phase de négociation débutée le 29 janvier 2025 et se terminant le 3 février 2025 à midi.

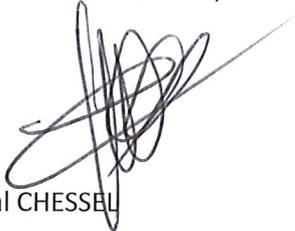
Considérant l'analyse des offres après négociation, Madame la Présidente propose d'attribuer l'accord-cadre à l'entreprise : **LEC TRAVAUX PUBLICS**

Les critères d'analyse, de notation et de classement des offres sont : la valeur technique pour 60 % et le prix pour 40 %.

Après en avoir débattu, Le Bureau Syndical du SIAC :

- **APPROUVE** l'attribution de l'accord-cadre n°2024-012 pour la réalisation des travaux de gestion sédimentaire des cours d'eau et des interventions d'urgence soumises à astreintes en cas de crue du bassin versant des Dranses et de l'Est lémanique, à l'entreprise LEC Travaux Publics, en groupement, implantée à Châtel, pour un montant minimum de commandes de 40 000.00 € HT et maximum de 250 000.00 € HT pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer cet accord-cadre ainsi que tout document nécessaire à la formalisation de cette commande et à l'exécution des prestations à intervenir.

Le secrétaire de séance,



Pascal CHESSEL



La Présidente,



Géraldine PFLIEGER

Acte certifié exécutoire après télétransmission le / /2025 et affichage le / /2025

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.